



Solidarité

Comprendre, accompagner de la façon la plus juste. Aider chacun d'entre vous, en apportant la réponse la plus pertinente et utile nécessite un panel de solutions aussi large que précis. C'est le sens de l'action du département qui combine différents niveaux et différentes typologies d'aides pour vous soutenir en fonction de votre situation.

Chef de file de l'action sociale, le Département accompagne l'ensemble des mayennais et en particulier les plus fragilisés par le contexte économique et/ou des difficultés d'ordre social ou familial. Missions premières, les actions de solidarité conduites sur le terrain par les professionnels du Conseil départemental s'adressent à toute personne dans le besoin, à la recherche d'une aide, d'un conseil ou d'un soutien et ce, quelle que soit sa situation.

Les centres départementaux de solidarité et antennes solidarité, pour un maillage précis du territoire

Pour effectuer ses missions au plus près de chaque mayennais, le Département s'appuie sur [douze Centres départementaux de la solidarité ou Antennes solidarité](#).

Ouverts à tous, la principale mission de ces Centres départementaux de Solidarité et Antennes Solidarité est d'accueillir et d'**aider les personnes à trouver et retrouver l'autonomie par le biais de conseils et d'un accompagnement personnalisé**. L'écoute, l'accès aux droits, l'évaluation et l'orientation vers les dispositifs adaptés sont les missions quotidiennes des professionnels exerçant au sein de ces sites départementaux.

[Logement, PMI pour accompagner les familles et les jeunes enfants, inclusion numérique, accompagnement social, insertion](#) ... les nombreux professionnels, aux profils variés, vous permettent une écoute et un accompagnement personnalisés.